

Accueil des familles victimes de l'ouragan IRMA

Des structures à votre service :

- La mairie de la commune de votre lieu de résidence (ou d'arrivée) afin de solliciter un appui à vos démarches administratives et un accompagnement social (CCAS - centre communal d'action sociale).

Depuis l'Outre-mer,
appelez le

01 41 83 42 08

7 jours sur 7 - de 9h à 15h

Vous arrivez
de **Saint-Martin**
ou de **Saint-Barthélemy**,
l'État vous accompagne
dans vos démarches



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



MINISTÈRE
DES
OUTRE-MER



REGION
GUADELOUPE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE



croix-rouge française



Un soutien immédiat dès votre arrivée à Pointe-à-Pitre



Un soutien médical et psychologique est mis en place à l'aéroport Pôle Caraïbes.



Il vous est également proposé une collation et des vêtements si besoin.

Vous n'avez aucune solution d'hébergement, l'État vous apporte un soutien



Les personnes évacuées de zones sinistrées n'ayant aucune solution d'hébergement peuvent se voir proposer des solutions d'urgence.

Vous êtes dans ce cas, faites vous connaître auprès de la cellule d'accueil et d'orientation mise en place à l'aéroport pôle Caraïbes - Hall «Charter» (HCC).

Plusieurs propositions d'hébergement sont possibles :

- Dans les hôtels ou lieux d'hébergement collectifs,
- Chez des particuliers,
- Dans le parc locatif social.

Des bus sont à votre disposition pour vous acheminer vers les sites d'hébergement collectifs proposés



Pour information

Le renouvellement de la CNI ou du passeport perdu ou endommagé lors du passage du cyclone Irma est gratuit. Aucun timbre fiscal ne sera exigé.



Où déposer une demande de renouvellement de CNI ou de passeport ?

La demande peut être déposée auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.